

PROJET ASSOCIATIF DES RANDONNEURS DU PAYS D'ARLES

1. Qui sommes-nous ?

1.1 Identité de l'association

Dénomination : *LES RANDONNEURS DU PAYS D'ARLES*

Date de création : 07/09/1992 Siège social : 45 rue Léo Lagrange 13200 Arles

Le but de l'association est de promouvoir et d'organiser les randonnées pédestres pour les personnes qui recherchent la découverte de la nature et le contact humain, la liberté, la santé, dans un effort valorisant, et, la joie des objectifs réalisés en commun. Elle entend aussi prendre part à la défense de la nature et de l'environnement, et de développer chez ses adhérents le goût des activités culturelles dans leurs loisirs.

1.2 Données actuelles de l'association

◆ Nos valeurs :

L'association s'engage à assurer en son sein la liberté d'opinion et le respect des droits de la défense, s'interdire toute discrimination illégale et veiller à l'observation des règles déontologiques définies par le Comité National Olympique et Sportif Français.

Elle s'engage aussi à respecter les règles d'encadrement, d'hygiène et de sécurité applicables à la randonnée pédestre stipulée par la FFRandonnée.

◆ Les membres de l'association sont tous adhérents licenciés FFRandonnée.

Les animateurs sont bénévoles et sont tous diplômés (selon le niveau de la randonnée)

◆ Notre organisation :

Le comité directeur est composé de onze membres. Il est élu au scrutin secret pour deux ans par l'Assemblée Générale.

Une commission technique composée des animateurs établit le programme des randonnées et collabore avec le comité directeur à la bonne marche de l'association.

◆ Nos domaines d'activité

L'association propose des randonnées accessibles à tous le dimanche et le jeudi tous les quinze jours, deux randonnées sportives par mois ainsi que des séances de marche nordique tous les mercredis ainsi que certains vendredis.

Des séances d'initiation à la lecture de carte et à l'orientation sont proposées.

L'association organise le covoiturage pour aller au point de départ de la randonnée.

◆ L'association s'adresse à tout public (majoritairement des adultes).

◆ Nos partenaires historiques sont le Comité National Olympique et Sportif Français, la mairie d'Arles et le Conseil Général 13.

1.3 Les points forts/ les points à améliorer :

L'association propose un large éventail de randonnées dans la région PACA ainsi que dans les départements proches avec un bon taux de participation aux randonnées ainsi qu'à la marche nordique.

Le souci de la sécurité de nos adhérents en randonnée est une règle d'or. Cela passe par des préconisations précises concernant la marche (parfois inscrites dans le règlement intérieur), par l'obligation que se fait l'association de reconnaître à l'avance chacune des randonnées que nous proposons, et de les encadrer par au moins deux encadrants brevetés.

L'âge moyen d'un adhérent est de plus en plus élevé. Il faudrait réussir à inciter des jeunes à rejoindre le club et il faut des nouveaux animateurs.

2. Les orientations choisies :

▶ **S'ouvrir à un public plus large**

▶ **Encourager les adhérents** motivés à suivre une formation délivrée par la FFR pour encadrer les randonnées ou les séances de marche nordique

▶ **Promouvoir l'autonomie des adhérents** par des journées d'initiation à l'utilisation de la carte, de la boussole, du GPS et à l'orientation, afin de les inciter à prendre plus de responsabilités dans l'association.

▶ Participer au **développement de la randonnée** sur le Département 13 grâce à l'action d'une équipe de baliseurs qui intervient sur les chantiers confiés par le CG13 et le Comité Départemental de la FFR

3. Les actions mises en œuvre pour ces orientations :

▶ Pour les enfants et étudiants, le coût de l'adhésion au club est à moitié prix ;

▶ Lors de la journée des associations organisée chaque année à Arles, nous participons à la promotion de la randonnée et la marche nordique auprès d'un large public venant d'Arles et ses environs ;

▶ Depuis sa création, nous participons activement à la **Semaine 13 de la Randonnée** en prenant en charge l'organisation d'une randonnée ouverte à tous sur le Pays d'Arles, et la participation de nos adhérents à la journée de clôture collective ;

▶ Nous développons des actions de formation des animateurs dont le club prend en charge le coût. Les animateurs du Club participent également à des stages de formation continue visant au maintien de leurs compétences ;

▶ Le club invite les adhérents volontaires à participer aux repérages des randonnées et ensuite l'adhérent volontaire peut participer à l'encadrement de la randonnée avec un animateur diplômé, dans le but de s'inscrire à un stage de formation d'animateur de randonnée pédestre.